



Berne, le 3 octobre 2022

Déclaration de la Commission fédérale suisse pour les questions féminines CFQF au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

concernant le sixième rapport de la Suisse au Comité

à l'occasion de la 83^e session du Comité CEDAW qui aura lieu à Genève du 10 au 28 octobre 2022

Déclaration orale de M. Christian Bruchez, vice-président de la CFQF

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

C'est un honneur de pouvoir vous présenter la déclaration de la CFQF et partager avec vous quelques réflexions sur l'avancement de la mise en œuvre de la CEDAW en Suisse. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir offert cette possibilité. Les travaux que le Comité accomplit jour après jour sont précieux. Ils sont d'un très grand soutien pour nos activités en Suisse.

Nous aimerions attirer votre attention sur **trois observations particulières**. Vous trouverez dans notre déclaration écrite des informations plus détaillées et quelques observations supplémentaires.

1 Pour une dotation financière convenable en faveur de l'Institution nationale des droits de l'homme

À ce jour, la Suisse ne dispose pas d'une Institution nationale des droits humains (INDH) conformément aux Principes de Paris. Un projet pilote de Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) a été clôturé en 2022 après dix ans. Selon une décision du Parlement fédéral, une INDH sera enfin créée courant 2023. Mais la dotation financière prévue est trop modeste pour que cette institution puisse remplir son mandat et se conformer aux Principes de Paris. Il est indispensable que l'INDH ait un financement convenable. Ce devrait être une évidence pour la Suisse, un État qui accorde une grande importance aux droits humains sur le plan international.

Revendication de la CFQF

La dotation financière prévue pour l'INDH doit être fortement augmentée. Il faut qu'elle atteigne un niveau qui soit conforme à l'importance fondamentale de cette institution et qui permette à l'INDH de faire de l'égalité des genres un axe prioritaire de ses travaux.

2 Pour une transformation numérique conduisant à plus d'équité entre les genres

Le sixième rapport de la Suisse ne contient pas de données sur les différences d'impact de la transformation numérique selon le genre. Cet aspect est à peine effleuré dans les stratégies fédérales Suisse numérique et Égalité 2030.

L'équité entre les genres dans la transformation numérique est un thème prioritaire de la CFQF pour la législature en cours. Il y a des effets négatifs et des effets positifs à prendre en compte : d'un côté, il faut éviter que les évolutions techniques n'aggravent les inégalités ; d'un autre côté, il faut s'efforcer de mettre à profit les opportunités qu'offre le numérique pour éliminer lesdites inégalités.

Notre engagement commence à porter ses fruits. En septembre 2022, notre commission est entrée dans le groupe de travail chargé de faire évoluer la stratégie Suisse numérique et le Parlement a adopté une motion demandant d'intégrer dans cette stratégie des objectifs en matière d'égalité. Le débat se poursuivra au sein du deuxième Conseil. L'heure est venue de prendre des mesures ayant force obligatoire pour que les femmes puissent participer à la construction de la transition numérique sur un pied d'égalité.

Revendications de la CFQF

- Il faut une réglementation qui garantisse que les algorithmes et l'intelligence artificielle utilisés n'aient pas d'effets discriminatoires.
- Il faut mettre à profit la transformation numérique pour favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Il est important de développer les effets positifs des nouvelles formes de travail rémunéré (p. ex. le home office) et d'en prévenir les effets négatifs (p. ex. avec une protection sociale dans l'économie de plateforme).
- Il faut que la part des femmes dans les métiers de l'infrastructure numérique atteigne 50 % d'ici 2030.

3 Les effets sexospécifiques de la pandémie de COVID-19

La Suisse a bien surmonté la crise du COVID-19 grâce à de nombreuses mesures étatiques. Il y a cependant un certain nombre d'enseignements à tirer dans la perspective de genre. En effet, les mesures prises qu'il s'agisse des aides ou des restrictions, ont impacté différemment les femmes et les hommes. La CFQF a fait analyser ces effets dans une étude, qui a mis l'accent sur le travail rémunéré. L'étude montre que les mesures prises pour faire face à la pandémie ont renforcé les inégalités existantes. Par exemple, la fermeture des crèches et des écoles a été une plus grande entrave pour les femmes que pour les hommes car ce sont en majorité les mères qui ont réduit leur temps de travail rémunéré pour s'occuper davantage des enfants. Le home office obligatoire a souvent rendu la conciliation entre vie familiale et charge

professionnelle plus difficile. L'étude relève que les personnes en position de faiblesse sociale ont été particulièrement touchées. Par exemple, les baisses de revenus ont été plus fréquentes dans les catégories à bas salaires, composées aux deux tiers de femmes. Les employé·e·s dans des ménages privés n'ont pas eu accès aux aides étatiques et les petites entreprises actives dans des secteurs typiquement féminins ont moins bénéficié des aides de l'État que les entreprises plus importantes. Il faut tirer les leçons de ces constats en vue de crises futures.

Revendications de la CFQF

- Les mesures en cas de crise doivent être conçues de manière équitable pour les genres. Il faut donc faire appel à des spécialistes de l'égalité dès le départ.
- Il faut développer les structures d'accueil des enfants financées sur des fonds publics et assurer leur fonctionnement en cas de crise.
- Il faut collecter systématiquement des données genrées et les évaluer (l'étude a constaté des lacunes).
- Il faut profiter des périodes « fastes » pour éliminer les inégalités et les discriminations existantes envers les femmes sur le marché du travail. Une société plus égalitaire est aussi plus résiliente dans son ensemble.

Merci de votre attention. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.